



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des finances publiques**

Le jeudi 10 février 2011 — Vol. 41 N° 116

Élection du président et de la vice-présidente

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Yvon Vallières**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles	50,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture et de l'éducation	100,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des relations avec les citoyens	25,00 \$
Commission de la santé et des services sociaux	75,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec, Qc
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des finances publiques

Le jeudi 10 février 2011 — Vol. 41 N° 116

Table des matières

Élection du président, M. Claude Bachand,	1
Élection de la vice-présidente, Mme Agnès Maltais	1

Intervenants

M. Yvon Vallières, président de l'Assemblée

M. Germain Chevarie

M. Nicolas Marceau

Le jeudi 10 février 2011 — Vol. 41 N° 116

Élection du président et de la vice-présidente

(Onze heures quarante minutes)

Le Président (M. Vallières): Alors, chers collègues, bienvenue à cette séance de la Commission des finances publiques. Je constate le quorum, alors je déclare donc ouverte la séance de cette commission.

Le mandat est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission. Alors, conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé, le 10 février 2011, que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle.

Alors, selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président,
M. Claude Bachand,**

Alors, je vais maintenant recevoir les candidatures à titre de président de la commission. Je suis prêt à les recevoir.

M. Chevarie: M. le Président, je suis très heureux de proposer le député d'Arthabaska, M. Claude Bachand... soit élu président de la Commission des finances publiques.

Le Président (M. Vallières): Alors, M. le député d'Arthabaska est proposé à ce poste de présidence de la commission. Est-ce que c'est adopté?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Vallières): C'est adopté. Félicitations, M. le député d'Arthabaska. Et je déclare donc M. le député d'Arthabaska...

Une voix: ...

**Élection de la vice-présidente,
Mme Agnès Maltais**

Le Président (M. Vallières): Oui, à l'opposition officielle, maintenant, qui doit faire une proposition. Est-ce que le groupe parlementaire formant l'opposition officielle veut faire une proposition?

Une voix: ...vice-présidence.

Le Président (M. Vallières): À la vice-présidence.

M. Marceau: Alors, conformément à notre règlement, M. le Président, j'ai le plaisir de proposer la députée de Taschereau, Mme Agnès Maltais, comme vice-présidente de notre commission.

Le Président (M. Vallières): Est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Vallières): C'est adopté. Alors, mes félicitations, Mme la vice-présidente, M. le président. Alors, je vous déclare donc élus tous les deux. Alors, ceci complète donc notre mandat. Merci de votre collaboration exceptionnelle.

Alors, je lève la séance de la commission, qui a accompli son mandat. Merci.

(Fin de la séance à 11 h 42)